

Le TRUC de Saint-Maur

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Siège : 12a Rue Arago à 94210 Saint Maur

Contrat d'engagement "maraîcher" du 2 janvier au 18 décembre 2026

Je soussigné-e téléphone

e-mailmembre de l'AMAP,

ayant réglé ma cotisation pour l'année 2026, souscris un abonnement pour :

☐ grand panier ☐ petit panier à compter du / /

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer une production maraîchère,
- assurer des permanences-distribution pendant la période d'engagement,
- se rendre au moins une fois à la ferme pendant la période d'engagement,
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions,
- participer à la vie de l'association.

Engagements du maraîcher :

- livrer chaque semaine des produits de qualité, bio, frais, variés,
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant le contrat,
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Contenu du **Grand Panier** : min 5 variétés de légumes, et en moyenne 5 kg - Moyennes annuelles, quantité variable de 4 à 7 kg selon la nature des produits (feuilles, racines...), la saison et les conditions climatiques.

Contenu du **Petit Panier** : min 5 variétés de légumes, et en moyenne 3 kg - Moyennes annuelles, quantité variable de 2 à 4 kg selon la nature des produits (feuilles, racines...), la saison et les conditions climatiques.

Prix :

- 24 € le Grand panier x 48 semaines = 1 152 €
- 14 € le Petit panier x 48 semaines = 672 €

En cas d'inscription en cours d'année, total au prorata du nombre de semaines : € x semaines = €

Prévoir avant chaque 30 du mois le nombre de paniers pour les distributions du mois suivant.

Modalités de règlement :

☐ 1 chèque ☐ 2 chèques à l'ordre du **Village Potager**, daté du jour de l'engagement. Les chèques sont remis au responsable du contrat accompagnés du contrat signé et seront transmis au maraîcher en démarrage de contrat.

Distribution :

La distribution a lieu **chaque vendredi entre 19 h et 20 h à la Pépinière EMMAÛS** Avenue de l'Observatoire 94100 Saint Maur, du **2 janvier au 18 décembre 2026** inclus. **Pas de distribution les vendredis 1^{er} et 8 mai, 14 août et 25 décembre 2026.**

Atelier à la ferme les samedis 16 mai et 10 octobre 2026.

En cas de situation exceptionnelle (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France.

Ce bulletin sera conservé par le responsable du contrat. Une copie pourra être délivrée sur demande.

L'adhérent, nom

Le maraîcher Le Village Potager

Date et signature :

Date et signature :